

## Partie I - Informations générales

État membre	France
Numéro de référence de l'État membre	
Région(s) COTES-DA'RMOR	Statut de région assistée Région non assistée – statut «n»
Autorité d'octroi	Adresse postale 9 place du général de Gaulle CS 42371 22023 Saint Brieuc Cedex 1
Nom Conseil départemental des Côtes d'Armor	Adresse internet www.cotesdarmor.fr

Intitulé de la mesure d'aide

Département des Côtes d'Armor - Aide à la création cinématographique et audiovisuelle

Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)

- article L.1111-4 du Code général des collectivités territoriales
- délibération n°5.1 de la Commission permanente du 6 mars 2017

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide

[http://cotesdarmor.fr/fileadmin/user\\_upload/citoyennete/la\\_culture/le\\_cinema/Aide\\_a\\_la\\_creation\\_cinematographique\\_et\\_audiovisuelle\\_2017.pdf](http://cotesdarmor.fr/fileadmin/user_upload/citoyennete/la_culture/le_cinema/Aide_a_la_creation_cinematographique_et_audiovisuelle_2017.pdf)

Type de mesure

Régime

Nom du bénéficiaire et du groupe auquel il appartient (3)

S'agit-il d'une modification d'une mesure existante?

Non

Numéro de l'aide attribué par la Commission

Type de modification

Durée début

9/3/2017

Durée fin

31/12/2020

Date d'octroi

Secteur(s) économique(s) concerné(s)

Limitée à certains secteurs

Secteurs admissibles au bénéfice de l'aide

J.59-Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision; enregistrement sonore et édition musicale

Type de bénéficiaire

PME - Grandes entreprises

Montant annuel total du budget prévu au titre du régime

164,000

Montant total de l'aide ad hoc accordée à l'entreprise

Pour les garanties

0

Instrument d'aide

Direct grant/ Interest rate subsidy

Veuillez préciser:

Veuillez indiquer laquelle des grandes catégories ci-dessous conviendrait le mieux en termes d'effets/fonction:

Si cofinancement par un/des fond(s) de l'UE

Non

Nom du/des fond(s) de l'Union	Montant du financement (par fonds de l'Union)

## Partie II - Objectifs

Objectifs premiers – Objectifs généraux	Intensité maximale de l'aide en % ou montant annuel maximal de l'aide en monnaie nationale (sans décimale)	Suppléments pour PME en %
---	--	---------------------------

Aides à finalité régionale – aides à l'investissement (art. 14)

Aides à finalité régionale – aides au fonctionnement (art. 15)

Aides en faveur des PME (art. 17 à 20)

Aides en faveur des PME – accès des PME au financement (art. 21 et 22)

Aides à la recherche, au développement et à l'innovation (art. 25 à 30)

Aides aux projets de recherche et de développement (art. 25)

Aides aux travailleurs défavorisés et aux travailleurs handicapés (articles 32 à 35)

Date de survenance de la calamité naturelle	Intensité maximale de l'aide Date de début	Type de calamité naturelle Date de fin
Régimes d'aides en faveur des œuvres audiovisuelles (art. 54)	100	

### Partie III - Pièces jointes:

---

Veillez énumérer ici tous les documents qui sont joints à la notification et fournir des copies papier de ces documents ou des liens internet directs permettant d'y accéder:

Pièce jointe:	Commentaire à propos de la pièce jointe: